

SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES SSIAP 2 – MODULE COMPLÉMENTAIRE

Le SSIAP 2 assure la prévention et la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH). Il doit avoir suivi la formation correspondante et satisfaire aux épreuves de certification, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005.



La certification professionnelle SSIAP2 Chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personne, Code RS 5642 est certifiée par le Ministère de l'Intérieur.

Les objectifs pédagogiques : sont d'obtenir le diplôme SSIAP 2 par équivalence, acquérir les compétences complémentaires nécessaires à la tenue de l'emploi de SSIAP 2.

Délais d'accès : selon les places restantes – 20 jours

Accessibilité : formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité ou contre-indication médicale

Durée de validité :

Le SSIAP 2 est valable **36 mois**. A l'issue de ces 3 ans, le titulaire du SSIAP 2 devra effectuer :

- Un **recyclage** : si la validité du SSIAP 2 est inférieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme et qu'il peut justifier de 1607 h d'activité en tant que SSIAP 2 sur les 36 derniers mois.
- Une **remise à niveau** : si la validité du SSIAP 2 est supérieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme ou qu'il ne peut justifier de 1607 h d'activité en tant que SSIAP 2 sur les 36 derniers mois.

Modalités pédagogiques : synchrone alterne en présentiel

La **méthode affirmative** vise à la transmission du savoir au stagiaire, soit expositive (cours en salle) soit démonstrative en associant explication et démonstration sous forme d'ateliers.

La **méthode expérientielle** vise à confronter le stagiaire à la réalité de ses représentations ou de difficultés rencontrées pour l'amener à rechercher les solutions.

La **méthode interrogative** vise à s'appuyer sur les réponses du stagiaire pour l'amener, par déduction ou par induction, à découvrir les connaissances à acquérir (étude de cas).

Moyens pédagogiques

- Ordinateurs et vidéoprojecteurs
- PC de sécurité
- SSI de catégorie A
- Bac à feu écologique
- Documents audiovisuels
- Supports de cours individuels
- Exposés / débats
- Travaux pratiques et mises en situation

Évaluations

L'évaluation des acquis est conditionnée par le suivi de l'intégralité du parcours pédagogique. Une évaluation de satisfaction sera demandée aux participants.

Certification

Une attestation de suivi de stage sera délivrée par le Centre de formation.

- Documents de synthèse remis aux stagiaires
- Diplôme par équivalence reconnu par la Ministère de l'Intérieur, délivré par le Directeur Département des Services Incendie et de Secours ou son représentant.

DUREE

28 heures

PRE-REQUIS

Être titulaire du SST, PSE ou PSC 1 en cours de validité
Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

LIEU

Dans nos locaux

PUBLIC

15 stagiaires maximum
Sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 5 du présent arrêté.

LEGISLATION

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et des IGH

HABILITATION

Centre agréé par la Préfecture de Vendée n° agrément 0011



GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul – Le Château d'Olonne - 85 180 Les Sables d'Olonne Tél. : 02 51 01 36 93 – direction.gpsformation@gps-safi.fr - www.gps-safi.fr

SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 – APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire

N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 – N° ADEF : APS 42019-8520092301 – APAVE n° 104555

Habilitation INRS n°1487240/2020/SST-01/O/10

Agrément n°0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023

Mise à jour le 17 février 2023

Programme de la formation SSIAP 2- Module Complémentaire

Contenu pédagogique

Manipulation des systèmes de sécurité incendie

- Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir
- Identifier et interpréter les différents signaux

Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

- Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

Chef du poste central de sécurité en situation de crise

- Connaître les procédures et les consignes
- Gérer les intervenants
- Prendre les décisions adéquates
- Connaître et mettre en action les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

Contact informations pédagogiques / Référent handicap

François PAPIN : Responsable d'exploitation – direx.gpsformation@gps-safi.fr

Anthony GREFF : Responsable pédagogique – formation@gps-safi.fr

Téléphone : 02 51 01 36 93

Tarifs (exonération de TVA, article 261 du Code Général des Impôts)

Tarif individuel (formation en présentiel, quel que soit l'effectif entre 4 et 12 stagiaires)
dans nos locaux : 1080,00 €



GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul – Le Château d'Olonne – 85 180 Les Sables d'Olonne Tél. : 02 51 01 36 93 – direction.gpsformation@gps-safi.fr - www.gps-safi.fr

SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 – APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire

N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 – N° ADEF : APS 42019-8520092301 – APAVE n° 104555

Habilitation INRS n°1487240/2020/SST-01/O/10

Agrément n°0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023

Mise à jour le 17 février 2023